

# INFORMATION

## Coronavirus COVID-19

3 AVRIL

### LA MAISON DE L'AIDE A DOMICILE LOGISSAAD ASSAD-AMAGAD

## AU SERVICE DES PERSONNES FRAGILES DEPUIS 60 ANS

### LA MAD SE MOBILISE POUR PROTEGER SES SALARIÉS ET SES USAGERS et en a fait sa PRIORITE ABSOLUE

Depuis la déclaration de la pandémie, la MAD n'a eu de cesse de protéger ses salariés (et du même coup, les usagers) au cours des interventions. C'est ainsi que, dès le 11 mars 2020, chaque salarié a reçu, sur son smartphone, **deux injonctions** :

- une tâche obligatoire de **lavage complet des mains** avant chaque intervention
- une demande de **respect de la distanciation avec l'usager**, quand la prestation n'exigeait pas de contact rapproché

ainsi **qu'un rappel des gestes barrières** définis par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Dès le début du confinement, la MAD a incité ses salariés à aller **se procurer des masques de protection dans les pharmacies**, puisque le circuit de distribution passait au départ par les officines. Certains ont pu en obtenir par ce biais.

Depuis longtemps, à chaque salarié de la MAD sont attribuées **deux blouses de travail**, avec une recommandation de lavage régulier à 60 °, et qu'il convient de tenir fermées lors des prestations réalisées aux domiciles des usagers.

Chaque salarié peut aussi se procurer aux permanences mensuelles des **gants** à usage unique et des gants "de ménage".

Au fur et à mesure qu'elle a réussi à s'en procurer, la MAD a également procédé à **la distribution de matériels de protection, au delà des préconisations recommandées, et dont elle a pris 90 % du coût à sa charge** :

- **gants à usage unique** : distribution à tous les salariés le vendredi 20 mars sur 4 lieux de permanence, sur la MEL
- grâce à un don, distribution de **2 masques chirurgicaux/salarié** le mardi 24 mars, sur 3 lieux de permanence
- distribution de **solution hydro alcoolique** le jeudi 26 mars, sur 3 lieux de permanence
- distribution de **visières de protection** aux salariés qui travaillent les dimanches et jours fériés, le lundi 30 mars (conjointement à la distribution de 2 masques et de solution hydro alcoolique), au siège
- distribution **d'autres visières et de 27 masques chirurgicaux** (soit une provision de 3 semaines, selon les recommandations de l'ARS pour les services d'aide à domicile) à chaque salarié, le vendredi 3 avril, sur 3 lieux de permanence.

La MAD a commandé **d'autres masques chirurgicaux**, par différents biais. Elle s'est aussi positionnée pour recevoir les masques qui doivent être distribués par l'intermédiaire du Conseil départemental, à condition que ce dernier respecte le cadencement de distribution comme il l'a annoncé. Des commandes et achats de **gants** sont également programmés, des distributions s'organiseront également, en fonction des arrivages possibles.

**RAPPEL**

Un lavage soigneux et très régulier des mains VAUT MIEUX qu'une mauvaise utilisation des gants (qui demandent à être changés souvent pour ne pas véhiculer le virus)



## GESTES BARRIERES COVID-19



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Respecter les distances de sécurité pour éviter les postillons



Utilisation des gants à usage unique obligatoire

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LE CORONAVIRUS ?**

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS  
0 800 130 000 (APPEL GRATUIT)

## BONNE UTILISATION DE LA SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE

La friction hydro-alcoolique ne remplace pas un lavage des mains, elle permet de palier l'absence de point d'eau et de faciliter l'hygiène des mains durant les déplacements. Pour sa bonne utilisation, il convient :

- de respecter un temps de friction d'au moins trente secondes jusqu'à l'obtention de mains sèches,
- de n'oublier aucune partie des mains (bien frictionner le dos des mains, la paume, les pouces, les espaces interdigitaux et le dos des doigts).

En dehors des déplacements, il convient de respecter scrupuleusement le lavage des mains lors de chacune de vos prestations (en début et en fin de prestation).

POUR RAPPEL : et comme cela a été évoqué lors du dernier CSE extraordinaire du 16 mars avec les élus, si l'usager ne vous autorisait pas l'accès à un point d'eau, et ne procurait pas de savon, nous vous recommandons d'en avertir le service RH (par messagerie) et/ou de transporter avec vous savon et serviette de séchage.



## MASQUES CHIRURGICAUX

Vous avez reçu **27 masques chirurgicaux** chacun.

Ce stock est valable pour une durée de 3 semaines, suivant les directives de l'ARS à savoir :

*"l'utilisation de 9 masques/semaine/personne pour les professionnels des services d'aide et de soins à domicile".*

Faites en donc bon usage



## VISIÈRES DE PROTECTIONS

En complément de tout matériel de protection, nous vous mettons également à disposition des **visières de protection**, couvrant le visage, lavables et protégeant des projections de gouttelettes au niveau des yeux, de la bouche et du nez.

Complétez votre protection avec un masque sur la bouche et le nez.

N'oubliez pas de retirer le film protecteur si elle en possède un et de la nettoyer après chaque intervention (avec vos gants, procédez au lavage avec de l'eau et du savon, voire du liquide vaisselle. Jetez vos gants et lavez vous le mains).



## PROTEGEZ VOUS

**UTILISEZ LE MATERIEL MIS A VOTRE DISPOSITION**  
**ADOPTÉZ DEFINITIVEMENT LES GESTES BARRIERES**

## QUELQUES CONSEILS ET RAPPELS POUR SECURISER VOS TACHES QUOTIDIENNES

### L'ENTRETIEN DU LOGEMENT



- **Aérez** le domicile régulièrement,
- Portez une attention toute particulière aux **surfaces** susceptibles d'être touchées plusieurs fois par jour, pouvant être vecteurs de contamination : interrupteurs, poignées de porte, robinets, mais aussi téléphone (fixe ou portable).
- Le **sol** (avec un linge humide et du produit détergent), les chaises, la table, les télécommandes, la salle de bain et les toilettes doivent aussi être passés au crible.
- Ayez une rigueur absolue dans l'hygiène des mains.



### L'ENTRETIEN DU LINGE



- **Ne pas secouer** les draps et le linge,
- **Transporter** les draps et le linge à laver dans un **panier ou un sac**
- **Laver** le linge dans un cycle à 60 degrés pendant 30 minutes minimum.